

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 11 mai 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1) Personnel communal

Vous trouverez ci-jointe la liste des mutations au sein du personnel communal jusqu'au 30 juin 2007.

2) BIO - OL+ – Une mesure en faveur des jeunes de 15 à 25 ans sans solution professionnelle

Le Canton, par l'intermédiaire du Service de l'emploi (SDE) et du Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) a mis sur pied différentes mesures destinées aux jeunes sans solution professionnelle, dont celles qui ont été confiées pour notre région à Mobicet à Renens:

- BIO (Bilan, Information, Observation)
- SeMo (Semestre de motivation).

Afin de pouvoir bénéficier de ces mesures, certaines conditions administratives doivent être remplies par les jeunes, ce qui ne se fait pas sans difficultés pour certains. D'autres ne peuvent pas en bénéficier pour différentes raisons (permis, etc.).

Afin de ne pas abandonner ces jeunes et de les prendre en charge le plus rapidement possible, la commune de Renens a initié en 2005 une mesure BIO - R+ (Bilan – Insertion – Orientation, un plus pour les habitants de Renens) et a mandaté Mobicet pour la mettre sur pied, bénéficiant ainsi de son infrastructure et de son expérience. Cette mesure a démarré le 1^{er} janvier 2006.

En 2006, c'est 36 jeunes renenais qui ont bénéficié de cette mesure à Mobicet. Les résultats sont encourageants, puisque 49 % ont pu intégrer une des mesures du Canton (BIO ou SeMo), 28 % ont entamé une formation ou un apprentissage, 6 % ont trouvé un emploi. C'est au total 83 % de jeunes qui ont trouvé une solution professionnelle.

Fort de ce bilan positif, la Municipalité a décidé de donner l'accès à cette mesure aux jeunes d'Ecublens, tout comme Bussigny-près-Lausanne. Raison pour laquelle la nouvelle dénomination est désormais BIO - OL+.

Le financement de cette mesure se fera dans le cadre des demandes de crédits complémentaires qui vous seront soumises lors du prochain Conseil communal, afin de pouvoir démarrer le plus rapidement possible.

En parallèle, la Conférence des Municipaux des affaires sociales va entreprendre des démarches pour sensibiliser aussi bien le SDE que le SPAS à ce problème afin que, peut-être, cette mesure soit prise en charge par le Canton.

3) LAJE – Loi sur l'accueil de jour des enfants

Préambule

La LAJE est une refonte complète de la gestion du système d'accueil de jour des enfants (=> 12 ans). Elle concerne les trois types d'accueil, à savoir les structures collectives préscolaires et parascolaires, ainsi que l'accueil familial de jour (mamans de jour).

La LAJE a pour objectifs:

1. d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil
2. de tendre à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement
3. d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants en instituant la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (Faje).

Pour atteindre ces objectifs, la LAJE fixe les conditions de base pour que les différentes structures puissent bénéficier de subventions de la Fondation, comme par exemple:

- obligation d'appartenir à un réseau reconnu par la Fondation (réseau communal ou régional)
- pour les deux types d'accueil collectif, bénéficiers des autorisations d'exploiter du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et des communes pour l'accueil familial de jour.

Cette loi prévoit aussi le financement de la Fondation en fixant les ressources principales suivantes:

- contribution annuelle de l'Etat (5,7 mio au départ, puis 15 mio)
- contribution annuelle des communes (Fr. 5.-/hab.)
- contribution supplémentaire des employeurs aux fonds de surcompensation des allocations familiales (0,08 % de la masse salariale).

Notre commune, tout comme les autres, est soumise à une double contribution puisque aux Fr. 5.-/hab. se rajoute la contribution due comme employeur. Ces contributions sont versées dès le 1^{er} janvier 2007 et représentent pour Ecublens un montant total d'environ Fr. 57'000.--, somme prévue au budget de fonctionnement 2007. Une rétrocession totale ou partielle de ces contributions est possible pour les communes ayant déjà participé à la création de structures d'accueil collectives avant l'entrée en vigueur de la loi. Cette rétrocession s'obtient pour les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur de la loi. Les conditions et le mode de rétrocession ne sont pas encore complètement définis.

Implication pour Ecublens

Par l'obligation de créer des réseaux, de les faire reconnaître par la Fondation et de les intégrer pour obtenir des subventions, la LAJE incite délibérément les communes à s'engager dans lesdits réseaux. Par notre réseau d'accueil familial de jour (mamans de jour) qui inclut les communes de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice, notre implication financière dans la garderie Domino et la volonté de la Municipalité dans son programme de législature de développer l'offre dans les trois types d'accueil, notre commune remplit déjà à elle seule les conditions de base de création d'un réseau.

Quel réseau ?

Le délai de reconnaissance des réseaux est fixé au 31 décembre 2007, mais des démarches sont entreprises pour repousser ce délai à fin 2008. Du succès de ces négociations, dépendra certainement le choix final.

En effet, à l'heure de la mobilité, la volonté de l'ensemble des responsables de la petite enfance des communes de l'Ouest est de créer un réseau unique pour l'ensemble du District. Malheureusement, à cause de certains critères de reconnaissance, dont celui qui impose au réseau de définir une politique tarifaire unique, un tel réseau sera impossible à réaliser sans repousser l'échéance du 31 décembre 2007.

Auquel cas, et même si le but reste un réseau unique pour le District de l'Ouest, nous passerions par une étape intermédiaire et a priori plus vite réalisable: la création de réseaux réduits, calqués sur les actuels réseaux de mamans de jour, soit pour Ecublens, en collaboration avec les communes de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice.

En l'état, notre commune avec celles de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice a procédé à un inventaire des différentes structures existantes par l'envoi d'un questionnaire à chacune d'entre elles.

Aspect financier

Même s'il est trop tôt pour l'affirmer de manière absolue, la Fondation devant encore éditer un règlement concernant la reconnaissance et le subventionnement des réseaux, nous pouvons supposer que la contribution financière directe de notre commune augmentera à l'avenir et ce, même si les subventions prévues en faveur des réseaux par la Fondation seront plus importantes que celles versées actuellement par le Canton. Ceci étant essentiellement dû à l'obligation d'établir une politique tarifaire (barème) et de prévoir un plan de développement de l'offre.

L'absence de règlement a d'ailleurs déjà engendré l'annonce d'une période transitoire et le maintien de l'ancien système de subventionnement pour cette annonce.

4) Acquisition et implantation de trois panneaux lumineux (Préavis n° 9/2006)

Nous pouvons vous annoncer que l'investissement final à charge de la commune pour la pose des trois panneaux lumineux se monte à **Fr. 47'354.15**. Ce coût est largement en dessous du montant de **Fr. 85'000.--** qui avait été accordé par le Conseil communal suite au préavis.

Ce bon résultat est dû à des coûts de réalisation inférieurs de **Fr. 4'645.85** à ce qui avait été estimé et surtout à une subvention extraordinaire qui est venue se rajouter à la participation de **Fr. 25'000.--** d'Ecublens Animation déjà prévue et déduite dans la demande de crédit.

En effet, une demande de soutien financier a été transmise au FERL (Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise), fonds alimenté par une partie de la taxe de séjour encaissée par les communes membres et géré par la Commission intercommunale de la taxe de séjour. Notre requête a reçu un accueil favorable puisque la Commission, au cours de sa dernière séance, a décidé d'attribuer une subvention de **Fr. 33'000.--** à notre commune.

Voici encore quelques informations complémentaires:

- Dans le préavis, nous avons estimé les charges induites (électricité et communications) à Fr. 3'500.-- par année. Après six mois d'utilisation, nous pouvons prévoir que ces charges seront réduites à environ Fr. 1'300.-- par année.

- Pour les deux mois d'utilisation en 2006, 17 messages ont été diffusés et un montant de Fr. 340.-- a été facturé. Pour cette année, 38 messages ont déjà été programmés pour un montant de Fr. 1'600.-- (les conditions d'utilisation sont visibles sur notre site Internet).
- Pour l'affichage de la température, des réglages et des contrôles ont été faits par le fournisseur. Concernant la correction automatique de l'heure, les récepteurs se sont avérés défectueux et deux doivent encore être changés...Problèmes de jeunesse ?

5) Postulat déposé par M. le Conseiller communal Jean-Louis Radice pour l'étude de l'acquisition de deux pianos type "Clavinova"

En réponse au postulat de M. le Conseiller Radice, la Municipalité vous informe qu'elle a décidé d'acquérir un piano numérique type "Clavinova". Au vu de l'utilisation, il a été estimé qu'un seul instrument était suffisant.

Celui-ci sera hébergé à l'Espace Nicollier, au collège du Pontet, et sera mis à disposition à la grande salle du Motty selon les besoins des sociétés.

Le financement sera soumis au Conseil communal dans le cadre des crédits complémentaires.

6) Demandeurs d'emploi

Situation au 30 avril 2007: **379 demandeurs d'emploi** (417 au 31 décembre 2006).

7) Population

Situation au 30 avril 2007: **10'251 habitants** (10'239 au 31 décembre 2006).

La Municipalité

Annexe: ment.